

**EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCES PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE
AU GRADE D'AGENT DE MAITRISE**

Document à déposer dans votre espace sécurisé

ÉTAT DES SERVICES EFFECTIFS

(Seuls les services effectués en qualité de titulaire sont pris en compte)

Ce document est à faire compléter par votre employeur uniquement

Affaire suivie par : Tél :

Nom patronymique et prénom de l'agent :

Né(e) le :, à

L'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au grade d'agent de maîtrise est ouvert au :

Adjoints techniques territoriaux ou aux adjoints techniques des établissements d'enseignement comptant au moins 7 ans de services effectifs dans un ou plusieurs cadres d'emplois techniques.

ou

Aux agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles comptant au moins 7 ans de services effectifs dans leur cadre d'emplois.

Les conditions d'inscription sont appréciées au 1^{er} janvier de l'année de l'établissement de la liste d'aptitude

L'intéressé sera-t-il (elle) toujours en activité à la date de clôture des inscriptions de l'examen professionnel **(le 20 octobre 2022)** ? oui non

Toutes les colonnes du tableau doivent être obligatoirement renseignées

Joindre les copies des arrêtés ou contrats correspondant à chacune des périodes indiquées

Employeur(s)	Grade	Qualité	Période		Durée hebdomadaire de travail	Situation
			Du	Au		

Préciser si les services ont été effectués à temps complet ou non complet, à temps partiel. Pour les périodes à temps non complet, indiquer le nombre d'heures accomplies par semaine ou à défaut par mois ou par année. Mentionner le cas échéant, les périodes de détachement, mise à disposition, disponibilité, de congé parental, dans ce cas joindre les arrêtés correspondants.

Fait à le

Le Maire, le Président ou l'autorité administrative
(Signature et cachet)

Je soussigné(e) :

Certifie sur l'honneur l'exactitude des déclarations portées sur le présent document.

Fait leSignature du candidat